

LIVRET DE SUIVI INDIVIDUEL

Formation

Chef d'agrès FDF



Nom :
Prénom :
Date de la formation :

*« Dis moi et j'oublierai,
Montre moi et je me souviendrai,
implique moi et je comprendrai »*

L'EVALUATION

La finalité de l'évaluation est d'apporter les éléments factuels permettant de confirmer que le degré d'autonomie du stagiaire dans la réalisation de ses activités est conforme au référentiel. Le chef d'agrès FDF apprenant est évalué de manière continue et individuelle :

- **Évaluation diagnostic** : Réalisée en début de parcours, elle permet d'établir un état des compétences déjà détenues, partiellement ou non détenues, en vue de construire le parcours de formation de l'apprenant.
- **Auto-évaluation accompagnée** : Chaque MSP réalisée par l'apprenant est suivie d'un temps d'auto-évaluation qui peut être accompagné par un formateur.
- **Évaluation formative critériée** : Le contrôle des connaissances et des habiletés peut être réalisé à partir de QCM, QROC, interrogations orales ou ateliers pédagogiques personnalisés (APP). Des outils d'observation critériés peuvent être réalisés par l'équipe pédagogique. Les évaluations formatives liées aux performances relatives aux techniques et aux procédures peuvent être évaluées lors de MSP en s'appuyant sur des fiches d'évaluation formative critériée.

L'évaluation sommative certificative des compétences est réalisée à partir de l'ensemble des éléments qui permettent d'apprécier le niveau d'acquisition des compétences de l'apprenant.

La formalisation de l'évaluation sommative certificative :

- **L'entretien final d'acquisition** : accompagné par un formateur, l'apprenant détermine s'il a acquis ou non l'ensemble des compétences défini dans le référentiel et rend la décision de l'aptitude à exercer la fonction de chef d'agrès FDF à l'issue de la formation. Dans ce cadre, le formateur consulte le livret de suivi individuel contenant l'ensemble des évaluations précédentes et peut ainsi accompagner l'apprenant dans l'analyse de sa progression et dans la décision d'acquisition ou non des compétences. Le binôme renseigne le tableau de validation des compétences dans le livret de suivi individuel qui détermine l'aptitude finale de l'apprenant et donc ses aptitudes opérationnelles.

Les compétences référencées sont soumises à pondération. Les compétences doivent être « **acquises** » pour les **cases grisées** et à minima être « en cours d'acquisition » pour les cases blanches.

A la fin de la période de formation, une « non acquisition » d'une compétence entraîne la non-validation du bloc de compétences correspondant. Les blocs de compétences validés restent acquis dans la limite de trois ans à compter de la date de l'entretien final d'acquisition. Passé ce délai, l'apprenant qui n'a pas validé l'ensemble des blocs de compétences doit suivre l'intégralité d'une formation.

Les apprenants ayant validé les compétences se voient délivrer le diplôme décrit au chapitre 2.7 du RIOFE. Un plan d'action visant à poursuivre le développement des compétences est proposé par l'équipe pédagogique. Ce plan d'action suivi au sein de l'unité d'affectation et accompagné localement (accompagnateurs de proximité et formateurs accompagnateurs du CIS, chef de CIS...) est fonction de trois situations prédéfinies :

-SITUATION 1 (S1) l'apprenant a validé les compétences attendues en fin de formation. Dans ce cas, il peut assurer les missions opérationnelles de chef d'agrès FDF en autonomie. Il doit veiller à maintenir et développer ses compétences lors de la formation continue ou de professionnalisation organisée dans son unité et par tout autre moyen mis à sa disposition (FOAD, sites internet institutionnels, GDO et GTO);

-SITUATION 2 (S2) La non validation d'une compétence entraîne de facto la non validation du bloc de compétences correspondant. Les apprenants ne peuvent pas assurer les missions opérationnelles de chef d'agrès FDF. Dans ce cas, un plan d'action doit obligatoirement être formalisé sur le livret de suivi individuel, lors de l'entretien d'acquisition par le binôme apprenant/formateur. L'apprenant s'engage à faire preuve d'autonomie pour progresser. Il doit se rapprocher des personnes ressources pour travailler. Il inscrit sur son livret de suivi individuel toutes les actions réalisées pour développer ses compétences. L'apprenant bénéficie d'une période de trois ans pour se préparer et se représenter à une évaluation organisée par le service formation. Seul(s) le(s) bloc(s) de compétences non validé(s) sont évalué(s).

-SITUATION 3 (S3) L'apprenant n'a validé aucun bloc de compétences (opérationnels) et les exigences minimales pour tenir l'emploi ou l'activité de chef d'agrès FDF ne sont pas atteintes. Dans ce cas, l'apprenant doit faire acte de candidature auprès du service formation pour suivre à l'intégralité d'une formation.

Les compétences du CA FDF

Activités	Compétences	Performances
1-commander un engin de lutte contre les feux de forêts en tant que COS	Analyser l'environnement opérationnelle	Réaliser la reconnaissance Sécuriser l'intervention Analyser la situation Définir la tactique opérationnelle
	Identifier les risques	Détecter les sources de dangers Signaler les sources de dangers
	Diriger la manœuvre d'extinction	Commander l'extinction Contrôler l'efficacité de la manœuvre Adapter les moyens Organiser la surveillance
2- S'intégrer dans un Groupe d'Intervention Feux de Forêts	S'intégrer dans un dispositif dirigé par un COS ou un chef de secteur	Réaliser la reconnaissance Sécuriser l'intervention
	Ordonner et contrôler les actions des équipes	Définir la ou les techniques opérationnelles Diriger et coordonner les équipes Adapter les moyens
	Rendre compte Informé le COS ou le chef de secteur des évolutions de la situation	Collecter les informations opérationnelles des équipes Rendre compte au COS ou au chef de secteur
D- Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels	Contrôler et superviser la vérification des équipements de protection individuelle	Analyser et faire vérifier l'état des EPI affectés Choisir l'EPI adapté à la mission Utiliser avec agilité et dextérité les EPI Réaliser des contrôles croisés
	Organiser la vérification des matériels et véhicules	Faire contrôler l'état et le fonctionnement des matériels et véhicules avant et durant et après l'intervention Mesurer l'impact d'une anomalie et d'un dysfonctionnement
	Diriger le reconditionnement des équipements, matériels et véhicules	Rendre opérationnel les équipements, matériels et véhicules Signaler les équipements, matériels et véhicules défectueux

Ateliers Pédagogiques Personnalisés réalisés

A compléter par l'apprenant tout au long de sa formation

Thème	Exemple							
	Analyse de ZI							
Réalisé le	12/04							
Observation	Ex: Reco accompagnée sur site. Identification des vulnérabilités et des PEI							

ENTRETIEN FINAL D'ACQUISITION

Tableau rempli par le binôme " Apprenant/Formateur ". Date :

Activités	Compétences	Performances	NA*	A*	Observations	
1-commander un engin de lutte contre les feux de forêts en tant que COS	Analyser l'environnement opérationnel	Réaliser la reconnaissance Sécuriser l'intervention Analyser la situation Définir la tactique opérationnelle				
	Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants et des autres personnes	Identifier les risques				
	Diriger la manœuvre d'extinction	Commander l'extinction Contrôler l'efficacité de la manœuvre Adapter les moyens				
	Faire assurer les actions de protection avec le matériel adapté	Engager les dispositifs de protection des biens Organiser la surveillance				
2- S'intégrer dans un Groupe d'Intervention Feux de Forêts	S'intégrer dans un dispositif dirigé par un COS ou un chef de secteur	Réaliser la reconnaissance Sécuriser l'intervention				
	Ordonner et contrôler les actions des équipes	Définir la ou les techniques opérationnelles Diriger et coordonner les équipes Adapter les moyens				
	Rendre compte Informé le COS ou le chef de secteur des évolutions de la situation	Collecter les informations opérationnelles des équipes Rendre compte au COS ou au chef de secteur				
D- Maintenir la capacité opérationnelle des équipements véhicules et matériels	Contrôler et superviser la vérification des équipements de protection individuelle	Analyser et faire vérifier l'état des EPI affectés Choisir l'EPI adapté à la mission Utiliser avec agilité et dextérité les EPI Réaliser des contrôles croisés	NA*	ECA*	A*	Observations
	Organiser la vérification des matériels et véhicules	Faire contrôler l'état et le fonctionnement des matériels et véhicules Mesurer l'impact d'une anomalie				
	Diriger le reconditionnement des équipements, matériels et véhicules	Rendre opérationnel les équipements, matériels et véhicules Signaler les équipements, matériels et véhicules défectueux				

NA : Non Acquis, ECA:En Cours d'Acquisition, A:Acquis

Case grisée compétence devant être acquise

Délivrance de l'attestation de formation « chef d'agrès FDF » :

NON

OUI

Nom et signature Apprenant :

Nom et signature Formateur Accompagnateur :

Plan d'action : SITUATION N°..... (S1, S2 ou S3) Quels sont mes besoins? Qu'est ce que je vais mettre en place ?
(comment, Avec qui, sous quel délai, quelle évaluation ?)

NB : Une compétence non acquise entraîne la non validation du bloc de compétences (Activités)

Suite au plan d'action => Délivrance de l'attestation « chef d'agrès FDF » :

NON

OUI

Signature Apprenant :

Nom et signature Formateur Accompagnateur :